



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 31 janvier 2017

L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN FRANCE METROPOLITAINE A REPRÉSENTE 19,6 % DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE EN 2016

Les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 19,6 % à la couverture de la consommation d'électricité en 2016.

L'année dernière, 2 188 MW ont été raccordés, les filières éolienne et solaire comptant respectivement pour 62% et 26% de ce volume.

Le dernier trimestre a vu progresser le parc de production d'électricité renouvelable de 611 MW, les raccordements éolien et solaire cumulés représentant 96% de la puissance nouvellement raccordée. La puissance totale du parc – hydroélectricité, solaire photovoltaïque, éolien et bioénergies – s'élève, fin 2016, à 45 842 MW et représente 89 % de l'objectif 2018 entériné par Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Le parc éolien atteint, fin décembre, 11 670 MW, avec 1 345 MW raccordés sur l'année, soit une progression de 13%. Les réseaux ont accueilli 477 MW supplémentaires durant le dernier trimestre, soit 60% de plus que l'année précédente à la même période.

Ces chiffres sont les meilleurs jamais enregistrés pour la filière éolienne et traduisent notamment les effets des dispositions de simplification réglementaire prises ces dernières années.

Avec un volume de 21 TWh, la production de la filière reste stable par rapport à l'année précédente. En effet, la ressource a été exceptionnellement peu disponible au cours du second semestre.

L'énergie éolienne a couvert 4,3 % de la consommation électrique française en 2016. Le parc atteint 78 % de l'objectif fixé à la filière par la PPE à l'horizon 2018. Pour respecter cet objectif, la croissance annuelle du parc devrait être portée à 1 665 MW par an, soit une augmentation de 24 % du rythme observé sur les douze derniers mois.

La puissance du **parc solaire** s'élève, au 31 décembre, à 6 672 MW, avec 109 MW raccordés durant le dernier trimestre. Le parc métropolitain progresse de près de 9 % avec 576 nouveaux MW raccordés en 2016. Ces chiffres traduisent un ralentissement par rapport à la période précédente (-36 %), conséquence de l'absence de continuité des appels d'offres pendant plusieurs années. Néanmoins, la tendance est appelée à s'inverser en 2017 avec le raccordement des projets lauréats des appels d'offres lancés en novembre 2014 et mars 2015.

Avec une production de 8,3 TWh, en augmentation de plus de 11 % par rapport aux douze mois précédents, l'énergie solaire photovoltaïque représente 1,7 % de la consommation. Le parc atteint 66% de l'objectif fixé à la filière par la PPE pour 2018.

La filière bioénergies électriques représente, quant à elle, une puissance installée de 1 918 MW, dont 20 MW raccordés durant le dernier trimestre 2016.

Sur les douze derniers mois, le parc métropolitain progresse de 13 % avec 215 MW raccordés. La production renouvelable de la filière augmente de 7,4 % par rapport à l'année précédente et représente 6,5 TWh. Les bioénergies couvrent 1,4 % de la consommation électrique française. La filière bois énergie atteint l'objectif fixé par la PPE à l'horizon 2018 et 75 % du scénario bas 2023.

Composé de 25 482 MW, le **parc hydraulique** reste stable. Pour autant, 51 MW ont été raccordés l'année passée, soit 5 fois plus qu'en 2015.

Au cours de l'année 2016, 59,2 TWh d'origine hydraulique renouvelable ont été injectés sur les réseaux, soit un volume supérieur de 9% à celui de l'année précédente. Cette augmentation de la production, avec un parc installé stable (+0,2 %), est à mettre en relation avec les conditions météorologiques favorables observées au printemps. L'hydroélectricité a couvert 12,3 % de la consommation d'électricité en 2016.

Pour répondre aux objectifs de la transition énergétique, de porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer pour permettre l'intégration de la production d'électricité renouvelable tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique, ainsi que la qualité d'alimentation des consommateurs.

La mise en place de schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) assure une visibilité à long terme des capacités d'accueil spécifiquement réservées aux énergies renouvelables. Réalisés par RTE en lien avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution, dont Enedis, et en concertation avec les acteurs concernés, ces schémas permettent d'optimiser le développement des réseaux et de mutualiser les coûts de raccordement. Compte-tenu de l'essor des énergies renouvelables, le schéma de la Région Champagne-Ardenne a déjà été révisé afin de réserver davantage de capacité pour celles-ci et un nouveau schéma à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France est en cours d'élaboration.

Ces premiers résultats sont issus du Panorama de l'électricité renouvelable, élaboré par RTE, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Enedis et l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF) qui paraîtra dans les jours qui viennent.

Contacts presse :

SER - Françoise JOUET : 01 48 78 05 60 – 06 45 33 57 47

RTE - Stephen MARIE : 01 41 02 16 76 / stephen.marie@rte-france.com

Enedis - Service de presse : 01 47 74 75 98

ADEeF – Christophe CHAUVET : 03 23 36 20 70 / vdelattre@adeef.fr